

Image not found or type unknown



Fermeture imposé d'un portail

Par **Stroumph**, le **30/11/2023** à **14:43**

Bonjour, je possède un portail en limite de propriété avec mon voisin ce portail je laisse toujours grand ouvert pour accéder plus facilement chez moi hors mon voisin exige que ce portail soit toujours fermé (pas forcément à clef)à wt'il le droit de m'obliger à fermer ce portail qui est sur ma propriété. !? Merci de votre réponse

Par **youris**, le **30/11/2023** à **15:12**

bonjour,

je suppose que votre voisin dispose d'un droit de passage sur votre propriété ?

Si c'est le cas, votre voisin ne dispose que d'un droit de passage, dès l'instant que le passage est maintenu, votre voisin ne peut rien réclamer d'autres.

salutations

Par **janus2fr**, le **01/12/2023** à **07:50**

Bonjour,

Pas très clair...

Vous parlez d'un portail en limite de propriété avec votre voisin, donc ce portail donne chez votre voisin, pourquoi ?

Par **janus2fr**, le **01/12/2023** à **07:51**

[quote]

je suppose que votre voisin dispose d'un droit de passage sur votre propriété ?

[/quote]

Ou c'est l'inverse, c'est [Stroumph](#)

qui a un droit de passage chez son voisin ???

A préciser...

Par **beatles**, le **01/12/2023** à **09:31**

Bonjour,

En cas de servitude de passage le portail ne peut être mis en place que par une « décision » du propriétaire de fonds servant.

Un portail est fait pour être fermé (clore) et ouvert (entrer ou sortir) ; sinon quelle utilité.

Cdt.

Par **Marck.ESP**, le **02/12/2023** à **08:53**

Bonjour et bienvenue

[quote]

Je possède un portail en limite de propriété avec mon voisin ce portail je laisse toujours grand ouvert pour accéder plus facilement chez moi[/quote]

Si votre voisin exige que votre portail soit toujours fermé, il a peut-être une raison, **il faudrait des infos plus précises.**

Par exemple, il est possible qu'il ait des préoccupations légitimes concernant la sécurité si quelqu'un peut pénétrer dans sa propriété en utilisant votre portail. **Qu'en est-il ?**

Par **janus2fr**, le **02/12/2023** à **08:56**

Il serait bien que Stroumph revienne nous donner quelques explications...

Par **beatles**, le **02/12/2023** à **13:38**

Mais je pense qu'il a compris que généralement c'est le propriétaire du fonds servant qui installe un portail pour clore sa propriété et que bien souvent le propriétaire du fonds dominant néglige de le fermer alors qu'il doit simplement être ouvert et rerefermé uniquement pour entrer et sortir.

Enfin je voudrais bien que l'on m'explique à quoi correspondraient des règles spécifiques pour l'utilisation d'un portail ; soit à quoi il sert et qu'elle est son utilité.

Par **janus2fr**, le **02/12/2023** à **13:48**

Je répète qu'il faut que Stroumph nous donne des précisions. Il est simplement dit :

[quote]

je possède un portail en limite de propriété avec mon voisin

[/quote]

Beaucoup de messages de ce fil ne correspondent pas à cette situation.